

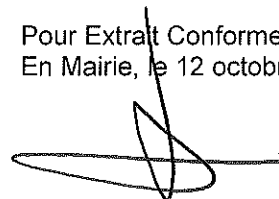
AR PREFECTURE

016-200054047-20171009-2017_10_09_22-DE
Reçu le 19/10/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AK N° 454 - d'une superficie de 11 a 94 ca en respectant la clause énoncée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à prévoir le montant des frais de notaire au budget ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants à cette acquisition.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 octobre 2017



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

